

## **Décisions et recommandations du Caucus des Peuples Autochtones d'Amérique du nord concernant la Réunion de haut niveau des Nations Unies intitulée Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones**

### **Aspects organisationnels**

1. Le Caucus des Peuples Autochtones d'Amérique du Nord (NAIPC) s'est réuni du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2013 au Sycuan Resort, sur le territoire traditionnel de la Nation Kumeyaay. La réunion a été parrainée par les Sycuan Band de la Nation Kumeyaay, les Haudenosaunee, les Viejas Band de la Nation Kumeyaay ainsi que la Nation Lummi.
2. Près de quatre-vingt-dix-sept (97) représentants de cinquante-quatre (54) nations et organisations de Peuples Autochtones ont participé à la réunion du NAIPC. Parmi ces nations et organisations : AIM West, American Indian Law Alliance, American Indian Movement of Colorado, Americans for Indian Opportunity, Arizona State University, Assembly of First Nations, Barbareno Chumash Council, Boys & Girls Clubs in Indian Country, Center for World Indigenous Studies, Central Council of Tlingit & Haida Indian Tribes of Alaska<sup>1</sup>, Chiefs of Ontario, Citizen Potawatomi Nation<sup>2</sup>, Coastal Band of the Chumash Nation, Confederated Tribes of the Colville Reservation, Continental Network, Emilio Institute for Indigenous Human Rights, Emerging Indigenous Leaders Institute, Ewiiapaayp Band of Kumeyaay Indians, Franks Landing Indian Community, Haudenosaunee, Hoopa Valley Tribe, Iipay Nation of Santa Ysabel, Indigenous Environmental Network, Indigenous Peoples Council on Biocolonialism, Indigenous World Association, Indigenous World Forum on Water & Peace, International Indian Treaty Council, Last Real Indians, Lipan Apache Women Defense, Lipan Apache Band of Texas, Mille Lacs Band, Miwok Nation, NATEA, National Indian Youth Council, Inc., Native American Rights Fund, Native Grounds, National Congress of American Indians, Navajo Nation, Oneida Nation Council of Chiefs, Quinalt Indian Nation, Sacred Places Institute for Indigenous Peoples, San Carlos Apache, Seventh Generation Fund, TMTANF, Tonatierra Nahuacalli, UBCO, UC-Denver AISS/FWC, United Coalition to Protect Panhe/Acjachemem, United South and Eastern Tribes, Inc. (USET), Ute Mountain Tribe, Winnemem Wintu Tribe, and the Yurok Tribe. L'Expert d'Amérique du nord auprès de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones, Ed John, était également présent.
3. Les participants ont sélectionné Arthur Manuel (Secwepemc) et Debra Harry (Kooyoee Dukaddo) pour co-présider la réunion.
4. Les nominations et les volontaires ont été pris en compte pour exercer les fonctions de rapporteurs. Steve Newcomb et Donna Goodleaf se sont portés volontaires. Angela D'Arcy Mooney a été nommée par Alfred Cruz de la United Coalition to Protect Panhe / Acjachemem. Janice Mokokis a été nommée par Sharon Venne, un ambassadeur du Taité

---

<sup>1</sup> Conseil Central des Tribus Indiennes Tlingit & Haida d'Alaska, Citizen Potawatomi Nation, Ute Mountain Ute et les Tribus Unies du Sud et de l'Est, Inc. dissocié de ce rapport.

Six et d'autres Nations Autochtones. Steve Newcomb, Janice Makokis, Donna Goodleaf et Angela Mooney D'Arcy ont accepté d'exercer la fonction de rapporteur pour la réunion.

### **Réunion préparatoire des Peuples Autochtones d'Amérique du nord concernant la réunion plénière de haut niveau des Nations Unies intitulée Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones**

5. Les représentants d'Amérique du nord au sein du Groupe Mondial de Coordination, Kenneth Deer et Debra Harry, ont offert aux participants un tour d'horizon de la Réunion plénière de haut niveau – Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones (WCIP). Après de longues discussions, le NAIPC s'est entendu sur une stratégie pour la Réunion Préparatoire Mondiale des Peuples Autochtones à Alta, Norvège en juin 2013 et pour la WCIP en 2014. Ces décisions et recommandations tiendront également lieu de recommandations du NAIPC pour le point 6 de l'ordre du jour de la douzième session de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones.
6. **La stratégie du Caucus des Peuples Autochtones d'Amérique du nord pour la Réunion Préparatoire Mondiale des Peuples Autochtones à Alta, Norvège et pour la WCIP en 2014 – Préambule au cadre du NAIPC concernant la WCIP en 2014**
  - 1) Suite à la réunion de l'année dernière du NAIPC à Niagara Falls, le Caucus des Peuples Autochtones d'Amérique du nord a décidé d'adopter une approche attentive et vigilante par rapport à la Réunion plénière de haut niveau de l'ONU en 2014, connue sous le nom de « Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones ». Cette prise de position du NAIPC a débouché sur la déclaration « Stratégie du Caucus » présentée dans ce document.
  - 2) Il a été observé que les participants étaient divisés quant à l'emploi du terme « participer ». Il a été proposé que les mots « participer » et « participation » soient remplacés par une phrase spécifiant que le NAIPC « étudiera » ou « étudie » les objectifs de la Réunion plénière de haut niveau. La formulation a été proposée par le représentant de l'Amérique du nord auprès de l'Instance Permanente. Après une brève discussion, le mot « participer » a été supprimé à deux endroits dans le document proposé et remplacé par les mots « étudier » et « étude ».
  - 3) Le NAIPC a décidé d'adopter une approche attentive et vigilante suite à une préoccupation exprimée sur le fait que la « participation » pleine au niveau du processus de la Réunion plénière de haut niveau pouvait être considérée, à ce stade, comme un consentement tacite ou explicite du point de vue des États afin de poursuivre la Réunion plénière de haut niveau et l'élaboration du document final, lequel sera contrôlé par les administrations des États et pourrait bien constituer un recul par rapport à nos avancées obtenues en tant que Peuples et Nations au cours des quarante dernières années. Ceci pourrait conduire au délitement des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones qui promeut les droits et la protection des Peuples et des Nations Autochtones. Une autre préoccupation était de savoir si la « participation » des Peuples Autochtones serait possible eu égard aux contraintes imposées par le cadre de la Réunion plénière de haut niveau.
  - 4) Un résultat a été obtenu sur la base d'un consensus. Après la publication d'un document final lors du rassemblement des Peuples Autochtones à Alta, celui-ci sera examiné par le

NAIPC pour « étudier et évaluer » les éventuels impacts positifs et négatifs de la WCIP. Une fois ce document final étudié et évalué, le NAIPC statuera (« déterminera ») lors de son rassemblement, l'année prochaine en 2014, sur sa « participation future » à la WCIP.

- 5) Une fois parvenus à un accord sur la base d'un consensus pour la stratégie du Caucus sur la WCIP, la décision a été prise de prendre part au rassemblement des Peuples Autochtones à Alta en Norvège, mais de participer en tant que « Peuples et Nations ayant les mêmes droits que tous les autres Peuples », avec « le droit inaliénable à l'auto-détermination consacré par divers instruments internationaux (La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'article 1 de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Homme et la Résolution 1514 des Nations Unies) ».
- 6) Lors du rassemblement d'Alta, le NAIPC défendra le fait que le document final des Peuples Autochtones devra protéger et promouvoir les droits inaliénables et fondamentaux dont nous disposons en tant que Peuples et Nations Autochtones, et nous prendrons part à la réunion d'Alta en Norvège « de manière pleine et équitable en tant que Peuples et Nations pour appuyer la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones qui promeut les droits et la protection des Peuples et des Nations Autochtones ».
- 7) Sur la base de la Déclaration attentive et vigilante du NAIPC, la décision a été prise de soutenir la nomination de M. John Henrikson proposée par le Président de l'Assemblée Générale en tant que co-facilitateur autochtone, tant que ses actions sont conformes au mandat de la Déclaration stratégique du NAIPC. Il a également été souligné qu'en tant que Peuples et Nations autochtones, nous disposons d'un « droit à l'interprétation » (Article 13, ¶ 2: « ... afin de garantir que les Peuples Autochtones puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés »). Les Peuples et les Nations Autochtones ont le droit de savoir comment les États interprètent les termes clés au niveau de la Déclaration des Nations Unies et de la Réunion plénière de haut niveau « intitulée Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones » afin que le NAIPC puisse continuer d'étudier les objectifs de cette réunion. Le NAIPC peut prendre des décisions en connaissance de cause concernant tous les aspects de la Réunion plénière de haut niveau des Nations Unies, avec toute l'attention et la vigilance appropriée.
- 8) Nous allons poursuivre le travail du NAIPC en étudiant les possibles orientations, y compris en participant au rassemblement préparatoire des Peuples Autochtones en vue de la WCIP 2014 à Alta en Norvège et en s'appuyant sur les points suivants :
  - a) Promouvoir les droits des Peuples et des Nations Autochtones et bénéficier des mêmes droits que tous les autres Peuples<sup>3</sup>.
  - b) Nous réaffirmons le droit inaliénable à l'auto-détermination consacrés par divers instruments internationaux (La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'article 1 de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Homme et la Résolution 1514 des Nations Unies), y compris l'Article 3 de la Déclaration des

---

<sup>3</sup> Voir le paragraphe de préambule 5.

Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones ainsi que nos droits à nos terres, territoires, ressources, traités, langues et cultures.

- c) Lors de la réunion préparatoire mondiale des Peuples Autochtones, nous défendrons la position que le « document final » des Peuples Autochtones doit protéger et promouvoir les droits fondamentaux et inaliénables dont nous disposons en tant que Peuples et Nations Autochtones, y compris le droit à participer pleinement et équitablement en tant que Peuples et Nations Autochtones pour appuyer la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration des Nations Unies qui promet les droits et la protection des Peuples et des Nations Autochtones.
- d) Le Caucus pourrait formuler et étudier des recommandations spécifiques conformes à cette décision.
- e) Le « document final » d'Alta sera examiné par le NAIPC afin d'étudier et d'évaluer les éventuels impacts positifs et négatifs, et pour déterminer une participation future, y compris à la WCIP.
- f) **Thèmes principaux**
  - Mécanisme international de supervision et de contrôle pour garantir l'application des droits des Peuples Autochtones
  - Domination
  - Décolonisation
  - Auto-détermination
  - Culture, langue et spiritualité
  - Personnalité internationale des Peuples Autochtones
  - Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
  - Défense contre l'écocide, l'ethnocide et le génocide
  - Militarisation
  - Questions liées aux frontières internationales
  - Droits environnementaux, y compris le droit à l'eau
  - Droits fonciers
  - Traités et droits issus des traités
  - Défense des savoirs traditionnels, expressions culturelles et ressources génétiques des Peuples Autochtones
- g) **Thèmes majeurs**
  - Militarisation des frontières/occupation
  - Violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes âgées
  - Coût réel économie, pauvreté et développement économique
  - Assimilation forcée
  - Reconnaissance de la contribution des Peuples Autochtones
  - Droits fonciers et compétence territoriale
  - Traités, Accords et autres arrangements constructifs

#### **Les recommandations du NAIPC pour le document final**

- 9) Le NAIPC recommande que l'ensemble du système des Nations Unies, particulièrement l'Instance Permanente, utilise le terme « Peuples » en tous temps lorsque référence est faite aux Peuples Autochtones.

- 10) Le NAIPC recommande qu'une analyse systémique soit menée sur les causes de la colonisation, la domination et la subordination. Il est recommandé de poursuivre les travaux sur les questions liées à l'utilisation et à l'impact de la Doctrine raciste de la Découverte qui a permis aux États de dérober les terres et les ressources autochtones. Il est également recommandé qu'une déclaration soit rédigée sur la Doctrine de la Découverte et que cette dernière soit répudiée dans le document final de la WCIP.
- 11) Le NAIPC recommande la tenue d'une Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Peuples Autochtones conformément aux promesses faites par les Nations Unies au cours de la seconde Décennie des Peuples Autochtones.
- 12) Le NAIPC recommande la mise en place d'un mécanisme et d'un organe de contrôle et de supervision pour permettre des recours et des réparations pour les violations des traités commises par les États et/ou les États successeurs.
- 13) Le NAIPC recommande que le document final souligne l'importance de reconnaître le statut des Peuples Autochtones du nord, particulièrement en ce qui concerne les mécanismes de financement des Nations Unies.
- 14) Le NAIPC recommande que le document final reconnaisse l'eau comme un élément essentiel à la survie culturelle, physique et spirituelle.
- 15) Le NAIPC recommande que le document final prenne position contre l'Aquacide : l'assassinat des eaux par les barrages, les détournements, les privatisations, la privation, les industries extractives et les projets agricoles de grande envergure, la fracturation hydraulique, les toxines, la pollution et les autres manières d'entraver la capacité de l'eau à nourrir et à contribuer à la vie. Cela inclut de travailler immédiatement pour mettre fin à l'Aquacide par toutes les formes d'exploitation, de marchandisation et d'autres atteintes à la capacité de l'eau à donner la vie.
- 16) Le NAIPC recommande la création d'un organe disposant d'un mandat pour promouvoir et contrôler l'application des droits des Peuples Autochtones, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones. L'Assemblée Générale doit, en collaboration avec les Peuples Autochtones, instituer un mécanisme par grâce à un processus prenant en compte la participation pleine et équitable des Peuples Autochtones.
- 17) Le NAIPC recommande d'approfondir les travaux pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones, y compris le lien explicite qui existe entre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des jeunes filles et les industries extractives.
- 18) Le NAIPC recommande que la situation des nations non-reconnues soit intégrée aux discussions sur la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, et que le refus des États de reconnaître ces nations constitue une forme de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles autochtones.

- 19) Le NAIPC recommande que soit organisée une réunion mondiale d'experts pour traiter les thèmes de la domination, de la décolonisation et de l'auto-détermination.
- 20) Le NAIPC recommande que le document final prenne en compte la question de la pauvreté puisqu'elle s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- 21) Le NAIPC recommande que le document final réaffirme le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause pour toutes les questions concernant les Peuples et les Nations Autochtones.
- 22) Le NAIPC maintient sa position et affirme que le fait d'assigner un rôle moindre ou subsidiaire aux Peuples Autochtones par rapport aux États et ce, à toutes les étapes de cette réunion plénière de haut niveau constituerait une violation des droits qu'elle prétend affirmer. Une participation réelle va au-delà du simple fait de faire acte de présence.
7. Le NAIPC a sélectionné Kenneth Deer et Debra Harry pour exercer la fonction de représentants principaux au sein du Groupe Mondial de Coordination, ainsi que Ron Lameman et Shannon Rivers comme suppléants. Il a été convenu que les représentants principaux se suppléeront l'un à l'autre en priorité, et que les suppléants assisteront aux réunions si aucun des représentants principaux ne peuvent y assister. De plus, il a été convenu que le soutien financier du GCG serait réparti de manière équitable entre les deux représentants principaux pour pouvoir assister aux réunions et processus financés.
8. Les personnes suivantes ont été nommées pour participer au groupe de consolidation du GCG pour le document final d'Alta au nom du NAIPC : Roger Jones, Tim Coulter, Sharon Venne, Andrea Carmen, Steve Newcomb, Debra Harry, Marcus Lopez. Cecilia Belone a demandé à ce qu'un siège soit réservé au National Indian Youth Council (NIYC). Elizabeth Kaplanek s'est portée volontaire pour participer au nom des jeunes. Howard Thompson a recommandé que le Caucus accepte toutes les nominations. Cecilia Belone a levé ses réserves quant au siège réservé au NIYC. Tim Coulter a déclaré qu'il participerait en soutien à l'équipe de rédaction. Le NAIPC a nommé Roger Jones, Sharon Venne, Elizabeth Kaplanek, Debra Harry, Marcus Lopez, Steve Newcomb et Andrea Carmen pour défendre la position du NAIPC dans le processus de consolidation du GCG.
9. Le NAIPC a mis en place des sous-comités pour élaborer le processus de sélection des délégués du NAIPC qui participeront à la Réunion Préparatoire Mondiale Autochtone à Alta en Norvège du 8 au 13 juin 2013. Le sous-comité consacré aux États-Unis a créé une liste d'organisations et de Peuples Autochtones financés, non-financés/financièrement autonomes. Le sous-comité consacré au Canada a mis au point un processus de candidature et de sélection. La liste définitive des délégués du NAIPC qui assisteront à la réunion d'Alta sera finalisée en fonction des disponibilités et des fonds disponibles entre autres.